

“A TAVOLA”

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros

Siège social :

1 rue de l'Aiguillerie, Montpellier (34000)

ACTE SEPARÉ DE NOMINATION DES DIRIGEANTS

Les soussignés :

JFK PARTICIPATIONS, société civile au capital social de 370000 €, dont le siège social est situé au 1 RUE DE L'AIGUILLERIE 34000 MONTPELLIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 838 470 334, représentée par M. Cyril Feraud agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant et associé indéfiniment responsable.

Et

Monsieur Tommaso PUGLISI, né le 28 février 1994 à Carmagnola (Italie), de nationalité italienne, célibataire, non titulaire d'un pacte civil de solidarité, demeurant 70 rue de Senac de Meilhan à Marseille (13001).

Ci-après dénommés ensemble « les Associés »,

Ont pris les décisions suivantes relatives à la société par actions simplifiée “A TAVOLA” (la « Société »), sous condition suspensive de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

RESOLUTION 1 – Nomination du Président

Les Associés nomment en qualité de Président de la Société :

Monsieur Cyril FERAUD, né le 24 décembre 1971 à Montpellier (34000), de nationalité française, célibataire, non titulaire d'un pacte civil de solidarité, demeurant 1 rue de l'Aiguillerie à Montpellier (34000).

Le Président est nommé pour une durée indéterminée, sauf décision contraire prise conformément aux statuts.

Monsieur Cyril FERAUD déclare accepter les fonctions de Président et atteste ne faire l'objet d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité de nature à lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

RESOLUTION 2 – Nomination du Directeur Général

Les Associés, conformément à l'Article 19.2 des statuts, nomment en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Tommaso PUGLISI, né le 28 février 1994 à Carmagnola (Italie), de nationalité italienne, célibataire, non titulaire d'un pacte civil de solidarité, demeurant 70 rue de Senac de Meilhan à Marseille (13001).

Le Directeur Général est nommé pour une durée indéterminée, sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président.

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président, sauf limitation contraire décidée lors de sa nomination. Aucune limitation n'est prévue à ce jour.

Monsieur Tommaso PUGLISI déclare accepter les fonctions de Directeur Général et atteste ne faire l'objet d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité de nature à lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Fait à Montpellier,

Pour JFK PARTICIPATIONS

Représentée par Monsieur Cyril FERAUD

Monsieur Tommaso PUGLISI